



Critères de Recevabilité des Dossiers de Candidature à l'Habilitation Universitaire En Sciences Biologiques et Biotechnologie de l'ISBM

Le diplôme National de l'Habilitation Universitaire doit refléter un haut niveau Scientifique du Candidat comme le stipule le décret N° 93-1824 du 06 Septembre 1993 et les circulaires N° 38 de 2006, N°7 de 2009 et N°30 du 24 août 2023.

I- Dates de dépôt des dossiers: deux sessions pour chaque année Universitaire

- Session de Septembre du 01 au 30 Septembre
- Session de Janvier du 02 au 31 Janvier

II- Dossier de Candidature

- Formulaire de candidature
- Photocopie de la carte d'identité Nationale
- Deux enveloppes timbrées dont une avec accusé de réception portant l'adresse du candidat
- Copie de l'arrêté de titularisation dans le grade de Maitre-Assistant
- Copie du manuscrit de la Thèse du Candidat
- Ensemble des articles et travaux publiés
- Rapport de synthèse détaillé des travaux de Recherche
- Rapport des activités Pédagogiques et d'Encadrement
- Une version numérique de tout le dossier sur CD

III- Critères

- 1- Le Candidat doit être Maitre-Assistant Titulaire ayant quatre ans d'ancienneté dans le grade avec une expérience professionnelle dans la spécialité
- 2- Le Manuscrit de l'Habilitation comprend deux parties :
 - une relative à l'expérience Pédagogique du candidat
 - une relative à ses travaux de Recherche rédigée suivant les normes Académiques (Introduction, Analyse bibliographique, Matériel et Méthodes, Résultats, Discussions, Conclusion et Perspectives et Références Bibliographiques) et non pas sous forme d'articles.
- 3- Un rapport de Plagiat (Turnitin $\leq 15\%$) sur l'ensemble des travaux de Recherche (sauf les Références et Matériel et Méthodes)
- 4- Le Candidat doit justifier de son activité au sein d'une ou de plusieurs structures de Recherche
- 5- Un CV détaillé
- 6- Production Scientifique, autre que les travaux de la Thèse :
 - a- **Quatre** articles de recherche (**2** articles où le candidat est seul premier auteur et 2 autres où le candidat est 2ème auteur) publiés publiés ou acceptés (avec lettre d'acceptation signée par l'éditeur du journal) dans un journal international indexé avec facteur d'impact pour chaque article (JCR Clarivate Analytics) et avec une somme totale des IF ≥ 4
 - b- Ou bien **Trois** articles où le candidat est seul premier auteur publié ou accepté (avec lettre d'acceptation signée par l'éditeur du journal) dans un journal international indexé avec facteur d'impact pour chaque article (JCR Clarivate Analytics) avec une somme totale IF ≥ 4
 - c- Parmi les articles définis aux paragraphes **a** et **b** ci-dessus le candidat peut présenter
 - **un seul** article (JCR Clarivate Analytics) où le candidat est en dernier auteur (correspondance en son nom) avec le nom de l'étudiant encadré en Mastère en premier auteur (Lettre du directeur du Laboratoire justifiant ce travail)
 - **Un Brevet** International où le candidat est seul premier auteur accepté et validé par OMPI (Organisation Mondiale de la Protection Internationale) (WIPO: World Intellectual Property Organization) qui gère le Système International des Brevets et sera considéré comme 1 seul article en premier auteur avec un IF =1.
- 7- Les Habilitations rédigées en Anglais sont acceptées
- 8- Le candidat doit avoir encadré 2 Mastères de Recherche ou 1 Mastère de Recherche et 2 Mastères Professionnels effectués dans des Laboratoires de Recherche
- 9- Pour le dépôt, les 3 manuscrits finaux sont déposés en même temps 1 pour l'administration et 2 pour les rapporteurs (cachet de l'administration faisant foi) au bureau de 3^{ème} cycle trois semaines avant le passage devant la commission.